

"Interview de Gijs de Vries, coordinateur antiterroriste de l'Union européenne" dans Revue de l'OTAN (automne 2005)

Légende: Dans une interview accordée en automne 2005 à la Revue de l'OTAN, Gijs de Vries, coordinateur de la lutte antiterroriste au sein du secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, explique la nature de son rôle de coordination des politiques nationales en matière de lutte antiterroriste et insiste tant sur le fait que la compétence dans ce domaine incombe en premier lieu aux gouvernements des États membres que sur le besoin de coopération internationale.

Source: Revue de l'OTAN. Combattre le terrorisme. Automne 2005, n° 3. Bruxelles: OTAN.

<http://www.nato.int/docu/review/2005/issue3/french/interview.html>.

Copyright: NATO / OTAN

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"interview_de_gijs_de_vries_coordinateur_antiterroriste_de_l_union_europeenne"_dans_revue_de_l_otan_automne_2005-fr-42754d7d-2c76-43f8-812e-0c9cf2c2a416.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 19/09/2012

Interview

Gijs de Vries: coordinateur antiterroriste de l'Union européenne

Gijs de Vries est devenu le premier coordinateur antiterroriste de l'Union européenne en mars 2004. A ce poste, il travaille, sous la direction du Haut représentant de l'UE Javier Solana, à la rationalisation, à l'organisation et à la coordination de la lutte contre le terrorisme de l'Union européenne. Cet ancien politicien néerlandais de 49 ans a été secrétaire à l'Intérieur des Pays-Bas entre 1998 et 2002. Gijs de Vries a représenté son pays à la Convention chargée de préparer le projet de Constitution européenne, après avoir joué un rôle de premier plan dans l'établissement du Tribunal pénal international (TPI). Auparavant, il a siégé au Parlement européen de 1984 à 1998, où il a dirigé le groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe.

Qu'entendez-vous par terrorisme ?

Une définition mondiale du terrorisme nous fait toujours défaut. Fort heureusement, nous nous acheminons vers une convention mondiale complète contre le terrorisme, incluant une telle définition. Nous sommes cependant toujours confrontés à une impasse en raison de l'ancien clivage entre ceux qui souhaitent combattre le terrorisme et ceux qui considèrent que ce qu'ils décrivent comme des « combattants de la résistance » ne doivent pas relever de cette définition. De plus en plus, les pays considèrent que cette façon de voir est indéfendable et que les attaques aveugles contre des civils doivent, en toutes circonstances, être considérées comme illégales, en temps de guerre comme en temps de paix.

L'absence d'une définition mondiale ne signifie pas que nous n'ayons pas de base légale pour lutter contre la terreur. Nous disposons de douze, voire – depuis l'adoption de la Convention sur le terrorisme nucléaire – de treize conventions mondiales sur les divers aspects du terrorisme. Elles sont toutes légalement contraignantes. Malheureusement, à ce jour, seul un tiers des pays du monde a ratifié l'ensemble des douze conventions. C'est la raison pour laquelle l'Union européenne milite en faveur de la ratification universelle de ces douze instruments, incluant des accords importants tels que la Convention pour la suppression des attentats terroristes à la bombe et la Convention sur la répression du financement du terrorisme. Enfin, au sein de l'Union européenne elle-même, nous disposons d'un certain nombre d'instruments légaux qui définissent le terrorisme dans la mesure où le fonctionnement interne de l'Union est concerné.

Quelles sont les menaces terroristes auxquelles l'Union européenne est confrontée ? Peut-on s'attendre à une répétition des événements de mars 2004 à Madrid et de juillet de cette année à Londres ?

L'histoire du terrorisme est longue et tragique en Europe et concerne principalement des attentats d'origine intérieure. L'IRA, l'ETA, la Faction armée rouge et les Brigades rouges ne constituent que quelques exemples d'organisations qui ont tué plus de 4.000 personnes au cours de ces dernières décennies. Nous connaissons donc le terrorisme. Mais le terrorisme transfrontalier aveugle à motivations religieuses constitue une nouveauté. Nous avons, tant au niveau des différents pays que de celui de l'Union européenne, considérablement renforcé nos défenses contre le terrorisme au cours des dernières années. Mais nous demeurons vulnérables. Une sécurité à 100 pour cent contre le terrorisme n'existe pas. Les terroristes ont toujours l'avantage de la surprise. Nous devons donc demeurer conscients du fait que les vulnérabilités font partie de la réalité. Mais je pense que nous devrions également sortir renforcés du fait que les terroristes ont échoué dans ce qui constitue sans doute le principal objectif d'*al-Qaïda*, à savoir déclencher des révolutions, des soulèvements contre les régimes musulmans dans des pays comme le Pakistan, l'Arabie saoudite, l'Indonésie et ailleurs. Les terroristes ne sont pas parvenus à déclencher des conflits de masse entre musulmans et non-musulmans en Europe. Nous devrions sortir renforcés du fait que, finalement, la liberté et la démocratie sont plus fortes que la peur et la tyrannie.

Quels sont les éléments sur lesquels se fonde la stratégie antiterroriste de l'Union européenne ?

Il existe trois éléments. En premier lieu, dans la lutte contre le terrorisme, les organismes nationaux continuent à avoir la primauté, c'est-à-dire que les gouvernements nationaux conservent le contrôle intégral

de leurs forces de police, de leurs organismes de sécurité et de renseignement et de leurs autorités judiciaires. Deuxièmement, ces organismes nationaux doivent, pour être efficaces, transcender les frontières. Cela signifie que nous disposons d'un vaste programme de coopération pratique au niveau européen et d'instruments législatifs, afin de faciliter cette coopération. Au nombre des exemples, citons Europol, où les forces de police coopèrent ; Eurojust, où les juges et procureurs chargés d'enquêtes font de même ; le Centre de situation conjoint, où les services de renseignement et de sécurité analysent conjointement la menace terroriste en dehors comme au sein de l'Union européenne ; de même que l'Agence européenne des frontières extérieures à Varsovie, qui vient d'être créée pour aider les forces frontalières en Europe à coopérer davantage et à partager leur expérience et leurs meilleures pratiques. Sur cette base, nous avons adopté un long programme législatif, par exemple pour combattre le financement du terrorisme et rendre plus difficile le franchissement des frontières par les terroristes.

Le troisième axe principal de notre action consiste à renforcer la coopération entre d'une part l'Union européenne, et d'autre part nos partenaires ailleurs dans le monde. Ces partenaires sont des organisations internationales : d'abord et avant tout les Nations Unies, mais également l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à Vienne et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) à La Haye. Nous collaborons aussi de plus en plus étroitement avec les Etats-Unis, le Canada, la Norvège et la Suisse, ainsi qu'avec des pays situés dans le voisinage immédiat de l'Union européenne, à l'Est et au Sud, en essayant de fournir une assistance antiterroriste à des pays comme le Maroc, la Jordanie et d'autres. Plus ils se protègent, mieux cela vaudra pour notre sécurité.

L'Union européenne a élaboré un plan d'action contre le terrorisme à la suite des attentats du 11 septembre ; ce plan est actualisé tous les six mois. Comment améliore-t-il notre aptitude à faire face à la menace terroriste ?

Depuis janvier de cette année, les services européens de sécurité et de renseignement analysent conjointement la menace terroriste. Auparavant, seuls les services de renseignement procédaient de la sorte. L'analyse ne portait donc que sur les menaces provenant d'au-delà de l'Union européenne et elle était communiquée à nos ministres des Affaires étrangères. L'expertise de nos services de sécurité y a été ajoutée, de sorte que nous disposons aujourd'hui d'une image intégrée de la menace extérieure comme intérieure, qui est communiquée non seulement à nos ministres des Affaires étrangères, mais également à nos ministres de la Justice et de l'Intérieur. Cette expertise couvre tout un éventail d'aspects, dont le financement du terrorisme, mais il en existe beaucoup d'autres encore, qui sont évalués de manière régulière.

Dans quelle mesure l'Union européenne peut-elle faire spécifiquement face aux conséquences d'une attaque ADM ?

Nous avons identifié la nécessité d'améliorer ces défenses comme l'un de nos domaines prioritaires. Plusieurs Etats membres possèdent en la matière une formidable expertise – tant civile que militaire. Dans d'autres pays membres, ces capacités font défaut. Il est également essentiel de collaborer avec nos partenaires ailleurs dans le monde. C'est ainsi, par exemple, que l'Union européenne a mis en place une assistance destinée à la Russie, pour l'aider à éliminer ses stocks excédentaires d'armes chimiques et nucléaires. Nous avons également accru notre aide financière à l'OIAC et à l'AIEA. De plus, comme on le sait, par le biais de trois de ses Etats membres et de Javier Solana, l'Union européenne cherche sans relâche à convaincre l'Iran de l'absolue nécessité d'éviter de devenir une puissance nucléaire. En ce qui concerne les attaques terroristes CBRN, nous avons établi un inventaire des capacités disponibles au sein de l'Union européenne et les Etats membres étudient les moyens d'améliorer leurs capacités techniques et leur coopération internationale dans ce domaine.

Que fait-on actuellement et que pourrait-on faire à l'avenir pour dissuader le recrutement et la radicalisation de musulmans européens par des extrémistes ?

Notre réflexion sur cette question cruciale est encore en cours, mais elle constitue l'une des priorités identifiées par les ministres d'ici à la fin de l'année.

Avant cette date, l'Union européenne entend disposer d'une stratégie pour faire face à la dimension extérieure de la radicalisation et du recrutement, à ce qui se passe par-delà nos frontières et à la dimension intérieure. Il n'existe pas de lien automatique entre, disons, la pauvreté et le terrorisme. Parmi les millions de pauvres dans le monde, seuls quelques-uns se tournent vers le terrorisme. Par contre, l'on peut établir clairement que, dans des situations de conflit militaire, de guerre civile, d'anarchie, de mauvaise gouvernance et de violations des droits de l'homme, les terroristes éprouvent plus de facilité à se cacher, à s'entraîner et à préparer leurs attaques, et que l'application des lois à leur encontre y est plus difficile.

L'un des éléments de notre stratégie consiste déjà – et consistera certainement à l'avenir – à apporter une assistance aux pays qui sont confrontés à de telles conditions. Nous devons essayer d'assécher les borbiers qui constituent un véritable bouillon de culture pour le terrorisme. Il sera difficile d'empêcher chaque attaque terroriste potentielle. Ce qu'il convient de faire, c'est d'indiquer sans détours que les radicaux violents ne constituent pas les représentants légitimes de l'écrasante majorité des musulmans dans le monde. Cela veut également dire que le débat au sein des communautés musulmanes revêt une importance essentielle, tant en dehors de l'Union européenne qu'en son sein. Je constate des signes encourageants, comme – par exemple – la *fatwa* récemment prononcée par la Commission islamique d'Espagne à l'encontre du terrorisme en général, et d'*al-Qaïda* et de Ben Laden en particulier. Il est important que nous collaborions très étroitement avec les forces musulmanes modérées, au niveau local, national et international. Cela constituera certainement l'un des éléments de notre stratégie.

Un mandat d'arrêt européen existe depuis janvier 2004. Quelle est son efficacité dans la lutte contre le terrorisme ?

Globalement, c'est un outil très utile, même si d'autres dispositions visant à l'application des lois revêtent la même importance. Des centaines de mandats d'arrêt européens ont été délivrés depuis la ratification de cet instrument légal par les Etats membres, et cela couvre l'extradition de personnes suspectées de terrorisme. En juillet, par exemple, à Marseille, un suspect d'origine algérienne a été appréhendé dans le cadre d'une action conjointe de la France et de l'Italie, à la demande de cette dernière. L'avantage réside dans la rapidité. Auparavant, une extradition pouvait exiger jusqu'à un an ; désormais, le délai est ramené à deux mois.

Comment s'effectue le partage de l'information entre les membres de l'UE ? Êtes-vous satisfait de la manière dont les choses se passent actuellement ?

En matière de renseignement, comme nous en sommes tous conscients, il existe des limites quant aux informations susceptibles d'être partagées. La confidentialité est essentielle, non seulement pour préserver l'efficacité du travail des différents organismes, mais également pour protéger la vie et assurer la sécurité des personnes qui sont à la source de nombreuses informations. Si ces informations tombent en de mauvaises mains, très souvent la vie de ces personnes est immédiatement menacée.

Ceci étant, il existe une coopération solide et intensive à la fois entre les Etats membres de l'UE et avec des partenaires tels que les Etats-Unis. Nous reconnaissons tous que, lorsque l'on combat un phénomène international, il est indispensable de partager l'information au niveau international. Nous avons cependant identifié quelques domaines où cet échange d'information pourrait encore être facilité. L'une des questions politiquement sensible est la mesure dans laquelle nous permettons à la police d'accéder aux bases de données que nous créons au niveau européen, y compris le nouveau système d'information sur les visas, à des fins d'enquêtes sur les terroristes. Ces questions sont difficiles, parce qu'elles soulèvent des problèmes de protection des données. Si l'on échange une information au niveau international, il convient de simultanément renforcer la protection des données. Il s'agit des deux faces de la même médaille et les Etats membres se sont résolument engagés à maintenir un niveau élevé de protection dans ce domaine.

De quelle manière l'information est-elle partagée entre les membres de l'UE et les Etats-Unis ? Êtes-vous satisfait de la manière dont les choses se passent ?

Globalement, la coopération est bonne, mais nous avons également identifié certains domaines où elle pourrait encore être renforcée. Nous saluons l'intensification de la coopération entre les organismes

américains et Europol. Nous aimerions assister à un accroissement similaire de la coopération avec Eurojust. Les premières mesures sont prises, mais l'on pourrait faire plus. Nous examinons aussi conjointement la difficile question des conditions dans lesquelles des renseignements pourraient être utilisés devant un tribunal. Il y a, bien sûr, le récent procès abondamment médiatisé de Mounir al Motassadeq à Hambourg, à l'issue duquel le juge allemand a déclaré qu'il ne pouvait établir la culpabilité du suspect dans les attentats du 11 septembre, faute d'avoir accès à des informations essentielles d'après lui détenues par les autorités américaines. Il ne s'agit pas simplement là d'un problème entre nous et les Etats-Unis, mais également d'une question difficile qui se pose aux Etats membres de l'UE.

Quelles mesures l'Union européenne a-t-elle prises pour saper le financement des terroristes ? Ces mesures sont-elles couronnées de succès ?

Les Etats membres du Conseil de l'Union ont décidé, en guise de politique, de reprendre les recommandations du Groupe d'action financière (GAFI) contre le blanchiment des capitaux et de les transposer en instruments légalement contraignants de l'Union européenne, ce qui rend donc légalement contraignantes les recommandations volontaires du GAFI. L'exemple le plus récent en la matière est la Troisième directive anti-blanchiment, entérinée par le Parlement européen et le Conseil de l'Union. Un autre exemple réside dans la récente réglementation concernant les transferts d'espèces. Comme les organismes publics, les banques et les autres acteurs financiers sont beaucoup plus stricts dans leur surveillance des flux financiers, les terroristes utilisent désormais des mécanismes plus informels pour transférer de l'argent. Ils le transportent dans des valises pour franchir les frontières. Nous nous sommes donc dotés d'une nouvelle réglementation. Toute somme supérieure à 10 000 euros doit être déclarée lors du franchissement d'une frontière. Si tel n'est pas le cas, elle peut être confisquée. Les autorités frontalières se voient ainsi échoir l'importante responsabilité d'améliorer leurs contrôles.

Nous avons également intensifié notre coopération avec des pays tiers et organisé une réunion majeure avec les pays du Conseil de coopération du Golfe, afin de les convaincre de la nécessité de ratifier et de mettre en œuvre la Convention des Nations Unies pour la répression du financement du terrorisme. Nous collaborons très étroitement avec les Américains. Je collabore aussi bien avec le département du Trésor qu'avec le département d'Etat et d'autres à cet égard. La Commission doit en outre adopter une proposition dans les prochains mois, afin d'améliorer la transparence financière des œuvres caritatives. Nous avons constaté que, par le passé, des organisations non gouvernementales (ONG) islamiques ont été abusées à des fins de financement du terrorisme. Nous voulons qu'il soit bien clair que l'argent *bona fide* doit pouvoir continuer à transiter par ces organisations et d'autres ONG comme désiré, mais qu'il est hors de question qu'il tombe entre les mains de personnes mal intentionnées. La transparence est essentielle et nous envisageons des mesures pour l'améliorer au sein de l'Union européenne.

A quoi espérez-vous parvenir en tant que coordinateur antiterroriste de l'Union européenne ? Comment votre travail doit-il être jugé ?

Ma principale ambition consiste à me rendre superflu. Cela exige une plus grande intensification encore de la coopération au sein de l'Union. Ici aussi, le modèle de l'Union européenne est pyramidal. Le rôle central dans la lutte contre le terrorisme échoit aux autorités nationales : plus elles améliorent la coordination au niveau des gouvernements nationaux, disons entre les forces de police, les agences de renseignement, les autorités physiques, les autorités frontalières et les ministères publics, plus leur coordination interne sera efficace et plus la coordination internationale sera aisée. Naturellement, chaque Etat membre est légalement libre de décider de ses propres structures intérieures et ne relève ni du contrôle de Javier Solana, ni du mien, ni de celui du Conseil de l'Union.

Pour la fin de l'année, nous aurons plus ou moins mis en œuvre la totalité du plan d'action adopté par l'Union européenne en juin 2004. J'espère proposer un plan d'action révisé à moyen terme aux ministres sous la présidence britannique, couvrant l'année 2006 et au-delà. J'espère et j'attends que les Etats membres décident de maintenir la dynamique que nous avons instaurée et de conférer à ce programme la même ambition qu'au précédent. Quelques domaines ont déjà été identifiés comme des priorités pour l'année prochaine. L'un d'eux réside dans le travail destiné à protéger les infrastructures critiques de l'Europe,

principalement les infrastructures économiques telles que les transports, les télécommunications, l'énergie, mais également l'eau et l'alimentation, ainsi que les infrastructures médicales. Il existe, d'ailleurs, toute une série de secteurs qui pourraient être gravement perturbés par des attaques terroristes bien ciblées, en particulier si celles-ci devaient survenir simultanément dans plusieurs Etats membres.

Il reste encore beaucoup à faire et je pense sincèrement que les Etats membres souhaitent poursuivre. Il s'agit d'un domaine où l'unanimité reste d'application. Malheureusement, nous ne disposons pas du nouveau traité constitutionnel, qui aurait grandement facilité l'obtention de la majorité nécessaire au Conseil. Le nouveau traité aurait également renforcé les contrôles démocratiques et judiciaires, ainsi que la protection des libertés civiles. Nous devons désormais poursuivre notre tâche sur la base du traité actuel. Cela est possible, comme le montre l'histoire, mais difficile. Je crois que les Etats membres maintiendront le cap et désireront collaborer avec d'autres organismes, des Nations Unies à l'OTAN. En fin de compte, je demeure optimiste, car ce que nous avons constaté en Europe et dans le reste du monde, c'est que la liberté possède une force d'attraction beaucoup plus grande que le fondamentalisme radical.